



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ligne Nantes Nice

Question écrite n° 9954

Texte de la question

M. Joël Sarlot attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le projet de la SNCF de supprimer l'arrêt à Luçon en Vendée du train Nantes-Nice. Cette ligne très fréquentée dessert non seulement Luçon mais aussi la côte sud-vendéenne. Aussi, en l'absence de toute concertation, il lui demande de bien vouloir intervenir pour que la SNCF renonce à ce projet.

Texte de la réponse

Le ministre chargé des transports est très attaché à la qualité du réseau, des dessertes et du service rendu aux usagers. Il ne lui appartient cependant pas de fixer la grille des dessertes ferroviaires sur les différentes lignes car la loi d'orientation des transports intérieurs du 30 décembre 1982 prévoit en la matière une large autonomie de la SNCF. Il a par contre rappelé à l'entreprise publique que toute modification de dessertes doit donner lieu à une large concertation, en particulier avec les élus concernés et les représentants des usagers. La SNCF a apporté les éléments d'informations suivants. Sur les liaisons concernées, le trafic des trains de nuit connaissait, depuis une dizaine d'années, une érosion continue, ce qui l'a donc amenée à repositionner la relation nocturne entre Nantes et Nice depuis le 24 mai dernier et, dans le même temps, a amélioré la qualité du service dans les trains 6920 (Nice-Bordeaux) et 6421 (Bordeaux-Nice). Il est apparu, en effet, que les besoins des usagers entre Nantes et Bordeaux seraient mieux satisfaits par un train de jour comportant uniquement des places assises et partant à 18 h 15 de Nantes pour une arrivée à Bordeaux à 22 h 17. La desserte de Luçon n'est pas modifiée puisque, comme le précédent train de nuit de 18 h 15, il s'y arrête à 19 h 29. Un train de nuit entre Nantes et Nice continue de circuler en pointe hebdomadaire, le vendredi soir et le dimanche soir toute l'année, et tous les jours en plein été. Il part désormais à 20 h 45 afin de lui donner sa vocation de train de nuit, et dessert notamment La Roche-sur-Yon et La Rochelle.

Données clés

Auteur : [M. Joël Sarlot](#)

Circonscription : Vendée (5^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9954

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 février 1998, page 643

Réponse publiée le : 14 septembre 1998, page 5100